

Ce premier numéro des cahiers « Mémoire et politique » découle de deux initiatives mises en place à l'Université de Liège. D'une part, une plateforme « Mémoire & Politique »¹ a été créée il y a trois ans, découlant d'un colloque sur la concurrence mémorielle. D'autre part, un cours (Mémoire et politique) a été mis sur pied au sein du Département de science politique. En s'inscrivant dans la continuité de ces deux initiatives, le présent cahier – et à sa suite, d'autres cahiers – visent à présenter toute une série d'enjeux politiques liés à des questions de mémoire.

L'objectif, exprimé en quelques mots, semble simple. Deux mots méritent toutefois une attention particulière afin d'y voir plus clair et de cerner au mieux la ligne éditoriale de ces cahiers : « politique » et « mémoire ».

La science politique et l'étude du pouvoir

Aux origines des initiatives précitées, il y a la volonté d'étudier, sous l'angle de la science politique, divers phénomènes qui mobilisent de mémoires collectives différentes. Mais que peut dès lors apporter la science politique ? Quelle peut être la spécificité de cette discipline dans les études sur la mémoire ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de s'attarder sur les trois définitions sous-jacentes au concept de « politique ». Ainsi, ce terme peut recouvrir trois sens :

◇ *Le politique est « ce qui maintient ensemble les hommes en vue d'une certaine fin »*². Le politique réfère à une structure et « qualifie un certain arrangement ordonné de données matérielles d'une collectivité et des éléments spirituels qui constituent sa culture »³. Autrement dit, le politique permet aux individus composant une société de vivre ensemble.

◇ *La politique est une lutte, une activité ; « soit celle que déploient les gouvernants, soit celle qui se déroule dans le*

¹ Voy. l'adresse suivante : <http://www.memoire-politique.net>.

² BURDEAU Georges, *Traité de science politique. Tome premier. Le pouvoir politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1966, p. 119.

³ BURDEAU Georges, *op. cit.*, p. 131.

groupe en vue d'occuper les postes de direction ou d'influencer les décisions de ceux qui commandent »⁴. La politique est cette activité permettant, à terme, d'exercer un certain pouvoir sur la société afin d'assurer sa gestion.

◊ Les politiques sont des productions, c'est-à-dire l'ensemble des actions et décisions d'un système politique⁵. En d'autres termes, elles renvoient aux politiques qui « constituent des ensembles présumés cohérents de solutions à des problèmes posés dans chaque secteur de l'activité sociale »⁶.

Les trois définitions du terme « politique » ont un dénominateur commun dans le sens où elles renvoient d'une façon ou d'une autre au pouvoir politique. D'une manière générale, le pouvoir résulte des interactions entre des individus. Il est cette « relation entre des acteurs ou des systèmes d'attitudes, d'opinions et de comportements »⁷. Deux caractéristiques permettent toutefois de spécifier le pouvoir politique : son champ d'extension et sa nature intrinsèque. D'une part, le pouvoir politique s'étend sur l'ensemble de la société globale, regroupant les individus soumis à un même système de normes. D'autre part, il est caractérisé par un mode particulier de régulation sociale qui lui donne une nature différente par rapport aux autres formes de pouvoir. C'est un mode de type coercitif arrivant à tirer de sa production une légitimité minimale⁸. Le pouvoir politique use donc de la contrainte tout en ayant recours à la légitimité.

La légitimité est la reconnaissance accordée à celui qui exerce un pouvoir ; autrement dit, c'est l'acceptation du fait qu'il est « normal », « naturel », « juste », « souhaitable » qu'une autorité donne des ordres et prescrive des comportements⁹. La contrainte est la garantie de parvenir, par différents moyens (la force physique, mais aussi le chantage - contrainte psychologique - ou les restrictions vitales accordées à un groupe - contrainte économique), à faire triompher sa volonté en l'ab-

⁴ BURDEAU Georges, *op. cit.*, p. 132.

⁵ Nous nous inscrivons volontairement dans une perspective systémique. Voy. EASTON David, *A Framework for Political Analysis*, Hemel Hempstead, Prentice-Hall, 1965, 143 p., EASTON David, *A Systems Analysis of Political Life*, New York, John Wiley & Sons, 1965, 507 p. et EASTON David, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New York, Alfred A. Knopf, 1953, 320 p.

⁶ SCHEMEIL Yves, *Introduction à la science politique. Objets, méthodes, résultats*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, coll. « amphi », 2010, p. 36.

⁷ BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 35 [en italique dans le texte].

⁸ *Ibid.*, pp. 366-382.

⁹ DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2009, 2^e éd., pp. 18-19.

sence de légitimité, ou lorsque celle-ci se révèle insuffisante¹⁰.

Le pouvoir politique, caractérisé par cette alliance entre coercition et légitimité, permet donc aux détenteurs de l'autorité qui en sont pourvus, d'adopter des règles de droit, et plus largement des décisions et des actions auxquelles s'attache une « présomption minimale de légitimité »¹¹.

Normalement, le pouvoir politique peut interdire aux autres types de pouvoir de faire usage de la coercition. En ce sens, il détient le « monopole de la contrainte (physique) légitime »¹². Toutefois, en termes de politiques mémorielles, comme le souligne Johann Michel, on ne peut pas affirmer que les autorités publiques disposent du « monopole de la contrainte mémorielle »¹³. En effet, il existe autant de mémoires collectives que de groupes au sein d'une société. Dès lors, une autorité publique n'est pas la seule à être « dépositaire d'une mémoire collective et laisse à la société civile la possibilité d'exprimer librement, dans l'espace privé comme dans l'espace public, des versions alternatives de mémoires collectives »¹⁴. Notons tout de même que les autorités publiques ont le « monopole de certains instruments mémoriels »¹⁵, comme les règles juridiques.

Mais que signifie dès lors le concept de « mémoire » ?

Les mémoires collectives et les processus de sélection

La mémoire implique des souvenirs. Elle est également un processus au cours duquel des éléments sont oubliés. Dès lors, comme le rappelle Tzvetan Todorov, « la mémoire ne s'oppose nullement à l'oubli »¹⁶. Elle est ce « processus incessant de tri et, donc d'oubli »¹⁷ aboutissant à une constante interaction entre d'un côté, l'*effacement* et de l'autre, la *conservation*¹⁸. L'oubli est même la condition fondamentale

¹⁰ DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, *op. cit.*, p. 19.

¹¹ BRAUD Philippe, *op. cit.*, p. 383.

¹² WEBER Max, *Economie et société*, tome I, Paris, Plon, 1969, p. 57. Nous mettons des parenthèses pour élargir le monopole à tout type de contraintes légitimes.

¹³ MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 2010, p. 5.

¹⁴ *Ibid.*, p. 6.

¹⁵ *Ibid.*, p. 6.

¹⁶ TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 14.

¹⁷ RIOUX Jean-Pierre, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2002, n° 73, p. 163.

¹⁸ TODOROV Tzvetan, *op. cit.*, p. 14 [en italique dans le texte].

de la mémoire¹⁹.

La mémoire peut être appréhendée au niveau individuel et au niveau collectif. D'emblée, il faut souligner l'influence réciproque entre les groupes et les individus qui les composent, en nous aidant de Marie-Claire Lavabre qui relève que « la mémoire est dite collective non pas parce qu'elle est la mémoire du groupe en tant que groupe, mais parce que le collectif, le social, est l'état dans lequel existent les individus »²⁰. Dans le cadre de ces cahiers, l'accent sera surtout mis sur la dimension collective. En effet, d'un point de vue politique, c'est davantage la dimension sociale et groupale qui est mise en avant. Les contributions de ce premier numéro s'inscrivent d'ailleurs toutes dans une perspective collective.

Pour définir le concept de mémoire collective, il est primordial de recourir aux travaux pionniers du sociologue français, Maurice Halbwachs. Selon lui, la mémoire collective renvoie aux souvenirs effectivement partagés par un groupe défini. Elle n'est pas une collection de mémoires individuelles. Le sociologue a bien précisé que « c'est en tant que membres de ces groupes que nous nous représentons à nous-même, et la plupart des points de repères auxquels nous nous reportons ne sont que les événements saillants de notre vie »²¹. Selon lui, donc, tout groupe organise, crée une mémoire qui lui est propre et la mémoire individuelle s'appuie, dans les processus de remémoration et de localisation, sur des formes, sur des « cadres » issus du milieu social. Toujours selon lui, le passé se conserve dans les mémoires individuelles et dans les mémoires collectives sous la forme de fragments et d'images. La remémoration est une reconstruction, une recréation du passé en fonction du présent.

L'historienne Laurence Van Ypersele insiste justement sur cette reconstruction du passé en soulignant la perspective dynamique dans laquelle s'inscrit la mémoire collective :

« en tant que système de représentations collectives, la mémoire interprète et reconstruit la réalité passée pour permettre une compréhension de soi et du monde, assurer des valeurs communes imposant des comportements et garantir une estime de soi »²².

¹⁹ MAYER Françoise et VAŠÍCEK Zdenek, « Le passé et le présent, la mémoire et l'histoire », in MAUREL Marie-Claude et MAYER Françoise (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2008, p. 176.

²⁰ LAVABRE Marie-Claire, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, 2000, n° 7, p. 55.

²¹ HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1952, p. 125.

²² VAN YPERSELE Laurence, « Les mémoires collectives », in VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 195.

Une mémoire collective peut évoluer, selon Maurice Halbwachs, en fonction des priorités, des exigences, des intérêts de la société présente. Son caractère évolutif lui permet de participer à la construction de l'identité collective et donc de l'identité d'un groupe, qu'il soit ethnique ou non, d'une nation, d'une société, d'un mouvement politique, entre autres. Faisant échos au sociologue, l'historien Philippe Raxhon a précisé que « les opérations de sélection de la mémoire visent [...] à une efficacité dans le présent, mais aussi dans l'avenir, et sont légitimées par la quête identitaire au sein d'une collectivité »²³.

La mémoire collective participe ainsi à la construction de l'identité des individus et du groupe auquel ils appartiennent. Elle permet de définir un groupe donné, de définir la ou les valeur(s) du groupe, de cautionner les actions passées, présentes et futures du groupe et de mobiliser les membres du groupe en vue de réaliser certains objectifs²⁴. Autrement dit, la mémoire collective permet aux individus de se définir.

Afin de mieux préciser le concept de mémoire collective, il est important de mentionner qu'il n'existe pas une seule mémoire collective mais autant de mémoires collectives qu'il y a de groupes. Ainsi, il faut composer avec les mémoires des peuples, des nations, des communautés historiques multiples et bien d'autres. Comme il a été précisé précédemment, les autorités publiques ne disposent pas du « monopole de la contrainte mémorielle »²⁵ puisque, d'autres groupes peuvent mobiliser et imposer une mémoire collective. À cela, on peut encore ajouter que la notion d'identité nationale s'est fortement délitée dans nos sociétés contemporaines, entraînant une augmentation de mémoires (Raxhon, 2009). Cette pluralité peut dès lors aboutir à un processus de concurrence mémorielle, c'est-à-dire à une compétition complexe et parfois douloureuse entre des groupes sociaux (à la fois entre eux mais également vis-à-vis d'une autorité) qui vise à défendre et à promouvoir le souvenir de certains faits passés²⁶.

Dans le cadre de ce premier numéro, les cinq contributeurs, tous politologues, présentent des cas d'étude concrets en articulant justement les concepts de « mémoire » et « politique ». Ils nous convient à se pencher sur différents exemples d'actualité belge et français. Chacun

²³ RAXHON Philippe, « Essai de bilan historiographique de la mémoire », *Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des Institutions*, 2009, n° 30, p. 15.

²⁴ KLEIN Olivier et al., « Le Collabo et l'Assisté : stéréotypes et mémoires collectives liés au conflit », in LUMINET Olivier (dir.), *Belgique-België : un État, deux mémoires collectives ?* ; Wavres, Mardaga, 2012, pp. 35-36.

²⁵ MICHEL Johann, op. cit., p. 5.

²⁶ GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, p. 13.

des auteurs contextualise d'abord leur cas d'étude en décrivant les faits qui ont vu la mobilisation de faits passés dans les deux systèmes politiques concernés. Chacun à leur façon présente ensuite les enjeux politiques liés à cette mobilisation. Nicolas CUTAIA porte son intérêt sur la réappropriation de Charles Martel par le Bloc identitaire par rapport à l'affaire de la mosquée de Poitiers. Ines DEPAYE se focalise sur les mobilisations de de Gaulle dans les discours de l'ancien président français, Nicolas Sarkozy. Jérôme NOSSENT explore quant à lui l'instrumentalisation de Guy Môquet et de sa fameuse lettre par ce même président. Maxime RAHIER analyse la tentative avortée de panthéonisation d'Albert Camus, toujours par l'ancien président français. Vincent VESPA revient sur la demande d'interdiction de « Tintin au Congo » et la saga judiciaire qui s'en est suivie. Finalement, la conclusion met en perspective les différentes contributions, permettant ainsi de comprendre toute l'importance de la science politique dans les études sur la mémoire.

Dr. Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours adjoint au Département de science politique de
l'Université de Liège

Titulaire du cours « Mémoire et politique »